

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 34 (1946)

**Heft:** 715

**Buchbesprechung:** Publications reçues

**Autor:** [s.n.]

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

bes Engadinoises, la Chanson Valaisane, une comédie tessinoise réjouissante « On attend un bébé », puis des chœurs de la Gruyère, le Chœur vaudois de Mme M. L. Rochat en gracieuses robes de tons pastels, et les rythmiciennes de Genève. Ce fut, pour toutes, un enchantement d'un bout à l'autre.

### La cérémonie patriotique

Les services religieux des diverses confessions une fois célébrés, dimanche matin, les congrégations se réunirent à la Peterskirche. Après une introduction de la présidente, Mme Kohler-Burg, et une généreuse allocution de M. le Dr A. Lucherin, président de la ville de Zurich, on entendit Mme Gähmann lire le discours de M. Dr Henri-Piezker, sur ce sujet : *Nous, en Suisse*. Ce fut un des sommets spirituels du congrès, l'inspiration patriotique, élevée, tolérante, nous conduisit tout naturellement à écouter le grave discours de M. le Conseiller fédéral Petit-pierre sur *La Suisse et le Monde*. Les quotidiens ayant largement analysé ce magistral exposé, nous nous bornerons à reproduire son préambule :

Lorsque le Conseil Fédéral a commencé d'étudier le problème de la participation de notre pays aux organisations nouvelles instituées par la Charte des Nations Unies, il a estimé juste et nécessaire d'associer les femmes suisses aux travaux de la Commission consultative. C'est un commencement qui doit avoir une suite.

D'aucunes ont trouvé ces déclarations un peu insuffisantes, mais le représentant du Conseil Fédéral pouvait-il faire plus ? Et ne vaut-il pas mieux chercher son intention véritable dans le discours tout entier ? En effet, l'exposé qui nous fut présenté avait le même ton et la même tenue que l'on retrouve dans les discours adressés aux électeurs masculins ? N'est-ce pas un hommage aussi et une indication peut-être préceuse ?

### Le dimanche après-midi

était consacré, d'abord, à la visite commentée par Mme Gähmann-Wild, de l'exposition « La Femme créatrice et gardienne du patrimoine artistique ». Nous prévoyons, sur ce sujet, un article compétent.

A trois heures, dans la Wasserkirche, on entendit des lectures de l'œuvre de Maria Wasser, dédiées à sa mémoire ; puis des femmes auteurs suisses vinrent lire de leurs ouvrages, Dorette Berthoud, Elena Bonzanigo, Cécile Inés Loos, Silja Walther, Selina Chôna.

A cinq heures, des musiciennes donnaient, dans la même église, une heure de musique ancienne.

### La croisière du lundi

favorisée par un temps splendide, fut un



### Publications reçues

Martin HURLIMANN: *Grands Hommes de la Suisse*. Introduction de Max Huber. Édition française, Payot, Lausanne.

La littérature historique suisse s'est enrichie considérablement ces dernières années, surtout depuis 1938. A ce moment déjà, le fameux message du Conseil fédéral sur la défense de notre patrimoine spirituel, puis l'exposition nationale de 1939 donnèrent à cette mise en valeur de nos richesses une vigoureuse impulsion. Dès lors, le mouvement s'est soutenu : biographies, travaux sur nos institutions, livres et revues sur l'art ou la littérature suisses se sont succédé, pour la plus grande joie de ceux qui, par goût ou par profession, s'intéressent à ces questions.

C'est ainsi que, d'une première et volumineuse édition en allemand de l'ouvrage *Grosse Schweizer* de M. Martin Hurlimann, on a tiré une édition réduite en langue française, publiée avec le concours de la communauté de travail Pro Helvetia. Le nombre des biographies y a passé de 110 à 42, mais cette diminution même rend l'ouvrage plus accessible au public, placé devant les figures majeures de notre histoire, qui reflètent encore suffisamment la diversité des formes d'esprit et des tempéraments chez tous ces Confédérés illustres. Ainsi se trouvent évoqués, par les spécialistes qui les ont étudiés, nos hommes d'Etat, nos savants, nos écrivains et nos artistes, de Nicolas de Flüe et Paracelse à G. Motta et César Roux. Beaucoup de Genevois parmi ces grands hommes : Rousseau, de Saussure, Pictet de Rochemont, Töpffer, Dufour, Amiel, Henry Dunant, sans compter les étrangers ou Suisses assimilés, comme Bonivard, Calvin et Hodler. En revanche, une seule femme figure dans cette cohorte : la célèbre Mme de Staël, bien entendu. Cette rareté extrême, M. Max Huber, dans la préface qu'il a écrite pour cet ouvrage,

## Le stand du suffrage féminin au Comptoir suisse

C'est une expérience heureuse qu'a faite, au Comptoir Suisse, le comité d'action pour le Suffrage féminin. Son stand, œuvre de l'architecte Pierre Estoppey, à Lausanne était coquet, assez spacieux dans sa simplicité ; grâce à ses phrases lapidaires — 870.000 femmes gagnent leur vie ; le 48 % des femmes sont seules — arguments sans réplique — il a attiré les regards ; le public s'arrêtait, regardait les photographies, lisait le tableau — on le fera plus visible une autre année ; — il y avait les irréductibles opposants, qui passaient en haussant les épaulles, ou les jeunes fiancées, les jeunes mariées, qui avaient un inimitié sourire de pitié ; il y avait aussi ceux et celles qui s'approchaient par curiosité, qui prenaient volontiers notre prospectus, qui écoutaient nos propagandistes, qui signaient l'adhésion au Comité d'action, avec des réflexions plus ou moins typiques :

— C'est bien le moment d'y arriver !  
— Ce n'est que justice.  
— Puisque nous payons nos impôts.

— Avec le droit de vote, nous serons au moins payées plus équitablement.

Il y avait les Françaises qui nous regardaient gentiment : « Courage ; Ça viendra. Nous l'avons »

Il y avait les Anglaises, qui n'en revenaient pas de nous savoir encore mineures.

Il y a eu de grossiers personnages, fort peu, il y a eu des paysans sceptiques, des ouvriers pleins d'encouragements, des intellectuels aussi, des députés, des juges ; il y a eu beaucoup de femmes indifférentes, encore plus de convaincues ; il y a eu une, notamment, farouchement hostile, que la plus jolie de nos propagandistes

a convaincue en deux minutes. Il en serait ainsi certainement des trois quarts de nos ennemis si nous avions la possibilité de leur parler seulement deux minutes. On nourrit tant d'idées fausses sur le vote des femmes.

Il y avait l'attrayante mécanique de l'Exposition nationale suisse : la femme entrant chez le receveur pour y payer ses impôts et se heurtant à une porte fermée quand elle veut aller voter. Malheureusement ce splendide moyen de propagande est usé, le moteur n'en peut plus, il fait sauter les plombs des voisins, et notre machine est restée immobile pendant plusieurs jours. Elle n'en parlait pas moins. On s'occupait de la remettre en état, si elle en vaut la peine. Si elle n'en vaut pas la peine, il faudra étudier les moyens de la refaire. Nous avons l'impression qu'elle sera utile dans plusieurs cantons !

En résumé nous avons discuté avec beaucoup de visiteurs ; nous en avons convaincu quelques-uns ; nous avons, sans charité, un peu houpli ceux qui disaient vraiment trop de bêtises. Nous avons recueilli 300 adhésions au Comité d'action pour le suffrage féminin, qui seront adressées aux diverses sections (il en restera bien quelques dizaines) ; nous avons distribué des milliers de prospectus, fait relâcher des passants, nous avons affirmé nos convictions. Nous avons distribué des Frauenblatt, recruté des abonnés pour le Mouvement Féministe. Nous avons une dette de Fr. 1500.—. Cela va très bien. Nous continuons et nous recommandons aux sections d'utiliser ce bon moyen de propagande.

S. B.



grand succès. Il ne fallut pas moins de quatre bateaux pour transporter les congressistes à Wädenswil. Les femmes de cette commune avaient préparé une charmante réception : des enfants en costumes accueillaient, en chantant, les participantes et fleurissaient leurs boutonnieres ; au départ, ils leur offraient à chacune un coquet cornet de fruits. L'Eglise de Wädenswil, tout vestige, fut remplie deux fois d'auditrices désireuses d'entendre les invités étrangères, une Belge, une Hollandaise, une Norvégienne, et une Polonoise, parler des *Leçons à tirer de la guerre pour le présent et l'avenir*.

### La dernière journée

C'était celle où l'on avait invité les représentants des autorités à écouter des exposés sur les Organisations féminines suisses et leur champ d'activité. Nous publierons le seul exposé, en

français, dû à Mme H. Gautier et lu par M. A. Fatio. Ensuite, le comité invitait ces messieurs à déjeuner, juste récompense d'une longue patience.

L'après-midi de ce dernier jour était consacrée à voter en séance plénière les résolutions. Comme chacun sait, ce travail indispensable auquel prétendait Mme Kissel-Brutschy, est quelque peu fastidieux, mais c'est le plan même de l'avenir, aussi manquerons-nous pas de publier les résolutions, in extenso, quand elles nous seront parvenues.

En quelques mots excellents, Mme Eder-Schwyzer termina ce congrès admirablement ordonné et réussi et dont les résultats ne manqueront pas de se faire sentir dans tous les secteurs de nos activités féminines. Les participantes ont fait la part belle aux rencontres profitables et agréables, elles ont alimenté à nouveau les sources de leur esprit et intellectuel. Que toutes celles qui furent

tivitité débordante au sein du comité international de la Croix-Rouge, dont il assuma la présidence avec tant d'autorité ?

Si le magistrat apparaît en Ador un peu plus parfois, l'homme se révèle, par sa correspondance, dont M. Barbeau nous livre de bien intéressants extraits, un caractère scrupuleux, soucieux de perfectibilité morale et religieuse. Sa connaissance du monde international fut précieuse pour Genève et la Suisse. Il eut à un haut degré ses conseils fédéraux et travailla de toutes ses forces à établir l'union entre ses compatriotes, à dissiper les malentendus si fréquents en ces temps difficiles de la première guerre mondiale. A Genève même, il combattit sans cesse pour faire triompher les principes de la paix confessionnelle, de la démocratie pondérée, de la saine administration financière. C'est toute une époque de notre vie nationale, à la fois proche encore et déjà oubliée souvent, qui resuscite en cet hommage rendu au grand homme d'Etat pour le centième anniversaire de sa naissance. Le nom de G. Ador prend place tout naturellement dans nos histoires aux côtés de celui de Pitet et de Rochemont.

*Cahiers suisses Esprit No 1 : De la guerre à l'après-guerre*. Editions La Baconnière, Boudry.

Si, avec ces deux ouvrages, nous étions dans l'histoire concrète, incarnée dans des personnes, nous revenons à des considérations beaucoup plus abstraites avec le premier fascicule des *Cahiers suisses* qui s'apparentent à la revue *Esprit*, dirigée par Emmanuel Mounier, et se réclament du mouvement appelé *personnalisme*.

Ce premier cahier, intitulé *De la guerre à l'après-guerre*, contient une pénétrante étude de M. Xavier Schorderet : *Neutralité, indépendance et tradition populaire*. Il y analyse les différences entre la notion juridique de neutralité et la politique de neutralité, montrant comment cette dernière se justifie pour la Suisse par sa tradition historique, sa volonté constante de respecter avant toute chose le pacte et les liens confédéraux, par son sens de l'indépendance, son désir de conciliation.

Mais, de nos jours, la conception de la politique internationale a tellement changé que la Suisse, selon M. Schorderet, devrait s'affranchir d'une politique de neutralité désormais trop étroitement juridique, insuffisante pour l'après-guerre, reviser sa doctrine sur ce point dans le sens d'une adhésion plus effective, plus complète à

## IN MEMORIAM

A Morges, le 30 août, est décédée, après de grandes souffrances, Mme Marie Wenger, ancienne institutrice ménagère, une personnalité connue dans tout le canton pour son travail et son dévouement aux nobles causes.

Mme Wenger a été maîtresse ménagère à St-Prix de 1891 à 1901, à Morges, où elle a enseigné jusqu'en 1923. Elle a fait partie pendant 19 ans, jusqu'à fin 1945, de la commission de surveillance des classes d'ouvrages, à Morges.

Au moment de sa retraite, Mme Wenger a assumé la direction de la Fondation Etier-Varidel, au-dessus de Nyon, qui procure des cours de repos et de convalescence à des jeunes filles et à des jeunes femmes. Elle s'est aussi beaucoup occupée de la Maison vaudoise d'éducation les Mûriers, près Grandson, qu'elle a dirigée pendant les vacances de la directrice ; elle était chargée plus spécialement du patronage des jeunes filles sortant de la maison. Elle a été agent de l'Association du sou Josephine Butler, pour le relèvement moral. Membre fidèle de l'Eglise nationale, Mme Wenger avait pris à cœur la participation des femmes au gouvernement de l'Eglise et fait campagne pour l'admission des femmes dans les conseils de paroisse. Elle continuait de s'intéresser à la jeunesse, à l'enseignement ménager, au mouvement féministe.

C'était une femme de cœur qui a passé sa vie à se dépenser pour autrui. S. B.

longtemps à la tâche pour préparer cette assemblée en soient remerciés, les efforts porteront des fruits pendant le nouveau quart de siècle qui s'ouvre devant nous. M. F.



la Charte des Nations Unies. Grave problème, comme l'on sait, et que chacun juge selon sa conscience, mais encore faut-il que celle-ci soit éclairée ; or, l'article de M. Schorderet fait réfléchir, et c'est là l'essentiel.

Un second article de cette revue retient notre attention : celui de M. André Rivier, intitulé *A prendre ou à laisser*. L'auteur opère là une critique serrée et profonde de notre régime social et économique actuel, énoncée avec quelque sévérité de ton à l'adresse de nos gouvernements. Selon lui, ceux-ci n'ont pas su — dans ce domaine, bien entendu — prévoir, éviter, donner une solution au redoutable problème que constitue la situation de l'ouvrier dans l'organisation économique. D'où le mécontentement qui gronde dans ces milieux et qui se traduit par des articles de presse violents, des menaces de subversion et autres symptômes alarmants. Il est donc urgent que tous nos organes dirigeants opèrent une rénovation complète et loyale, instaurant une politique sociale compréhensive, en rompant avec la vieille formule du salariat, qui ne satisfait plus le travailleur, lui substituant un régime de coopération, de collaboration entre l'employeur et l'employé. Sous quelle forme ? Régi par l'Etat lui-même ou par l'initiative privée ? Autant de questions capitales, sur lesquelles M. Rivier constate qu'aucun parti n'a encore formulé de doctrine précise et acceptable. Le problème reste donc à résoudre, mais il est un des plus brûlants de l'après-guerre et doit donc être résolu sans retard, en dehors de toute pression étrangère, par le libre jeu du principe de la solidarité humaine.

Nous pensons que toutes ces questions, vitales pour notre pays, ne sauraient laisser indifférentes les lectrices de ce journal.

Marguerite MAIRE.

Pierre de LESCURE : *Le souffle de l'autre rive*. Roman. I. Démons, mes amis. II Qui es-tu, Seigneur ? Aux Editions du Mont-Blanc, Genève et Annemasse, 1946.

Voici les deux premiers volumes d'une série du même auteur, trois autres volumes suivront.

Les ouvrages ont paru dans la collection « Action et pensée », publiée sous la direction de MM. Charles Baudoin et Jean Desplanque.

On reste songeur après avoir lu sur la page de garde cette pensée de Virginia Woolf : « Ce que nous voulons faire en écrivant un roman, c'est découvrir ce qui est au-delà des choses ». Et puis, à mesure qu'on avance dans la lecture

## Résolutions du Congrès d'Interlaken

Interlaken, Août 1946.

1) Résolution sur la paix présentée par Mme BAKKER van BOSSE (Hollande).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946, exprime sa compassion et sa profonde sympathie pour les souffrances indicibles infligées par la guerre à des millions d'êtres humains, ainsi que son horreur et son indignation à la vue de la destruction des valeurs matérielles et spirituelles dans tous les domaines.

Se rendant compte du fait qu'une organisation internationale est indispensable pour prévenir le retour d'une catastrophe qui risquerait d'enlouer l'humanité tout entière,

Convaincue qu'une paix durable ne pourra toutefois être assurée que si cette organisation est basée sur des principes de justice, politique, sociale et économique guidant toutes ses activités.

Et que la justice internationale implique la reconnaissance non seulement en théorie, mais aussi en pratique, de l'égalité souveraine de toutes les nations, grandes ou petites, de l'égalité des droits entre l'homme et la femme et des libertés fondamentales pour tous, sans discrimination de race, de sexe, de langue ou de religion.

Constat avec satisfaction que la Charte des Nations Unies est basée sur ces principes de justice et dédiée à leur réalisation, exprime l'espérance que pour autant que la Charte ne réalise pas entièrement cet idéal élevé, il sera nécessaire de combler rapidement les lacunes restantes.

Insiste sur le fait que seule l'égalité civique permet aux femmes d'exercer complètement leur influence en faveur de la coopération internationale et de la paix.

Rappelle l'appui enthousiaste de l'Alliance pour la Société des Nations et déclare qu'elle est maintenant prête à transférer cet appui aux Nations Unies.

Insiste que plein usage soit fait des Articles

57, 63 et 71 de la Charte en vue d'assurer la meilleure coopération possible entre les organisations internationales, aussi bien gouvernementales ou autres, et les organes spécialisés des Nations Unies.

Proteste énergiquement contre tout emploi de l'énergie atomique comme arme de guerre.

Demande que les sources, le développement scientifique, la production et l'emploi de l'énergie atomique à toutes fins soient sous le contrôle des Nations Unies.

Fait appel à ses membres pour s'unir dans un commun effort afin de pouvoir pleinement appuyer la nouvelle organisation et les principes sur lesquels elle repose et développer ainsi par la coopération internationale et nationale l'idéal nécessaire à une communauté des nations à l'unité de l'humanité et à la fraternité universelle des hommes en faire une réalité vivante.

2) Résolution sur la démocratie présentée par Mme Milada HORAKOVA (Tchécoslovaquie).

L'Alliance Internationale des Femmes, réunie à Interlaken en août 1946

Rappelle la déclaration adoptée à Copenhague en 1939.

Réaffirme, après six années de guerre pour défendre la démocratie et la liberté, sa conviction de la valeur et de la dignité de la personne humaine comme la base fondamentale du mouvement féministe; que la bataille des femmes pour l'égalité et la liberté est celle de l'humanité; qu'il ne peut y avoir de liberté réelle pour les femmes lorsque la liberté n'est pas reconnue comme un droit personnel à tout être humain.

Réaffirme donc sa foi inébranlable dans la démocratie, dont l'expérience faite dans la vie des pays prouve qu'elle a donné à la vie un sens intellectuel et spirituel plus profond, et élevé le niveau de vie de tous les membres de la communauté plus que tout autre système de gouvernement.

Par la démocratie l'Alliance entend un système dans lequel le contrôle suprême du gouvernement exercé par le Parlement, l'Exécutif

et la Judicature reposent en dernier ressort sur le peuple et

a) dans lequel aucune institution ou personne n'est privilégiée ou placée hors la loi; où l'impartialité justice protège tout individu contre toute action arbitraire des institutions publiques ou privées et contre toute injustice fomentée par d'autres individus,

b) qui arrive à des solutions au moyen d'une discussion libre et où l'opinion publique n'est pas artificiellement unifiée par la suppression de certaines opinions,

c) qui donne des droits égaux à tous les citoyens, quelles que soient leurs différences d'opinion religieuse ou politique ou leur origine raciale et protège les individus et les groupes dans leurs droits humains fondamentaux,

d) qui assure la liberté de la presse, de la parole, d'association, l'égalité religieuse, l'éducation libre et universelle, le droit de choisir sa carrière et l'emploi de ses loisirs et la possibilité de travail et de sécurité sociale.

Le congrès déclare donc sa foi en un tel régime démocratique, reconnaissant que bien qu'aucune démocratie ne soit parfaite à présent, son perfectionnement est assuré par le développement des responsabilités civiques que la démocratie favorise parmi tous les citoyens, hommes et femmes.

(à suivre)

## Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a nommé récemment :

Mme May Hunkeler, précédemment sténodactylographe au laboratoire cantonal, aux fonctions de laborantine à ce même laboratoire, contrôle des denrées alimentaires.

Mme Nelly Renaud, précédemment sténodactylographe au laboratoire cantonal de bactériologie, aux fonctions de laborantine à ce même laboratoire.

Mme Liliane Ecklin, aux fonctions de sténodactylographie à l'Office cantonal des mineurs à Neuchâtel.

**PHARMACIE M. MULLER & Cie**  
Place du Marché  
**CAROUGE - GENÈVE**  
Tél. 4.07.07  
**Service rapide à domicile**

ne fait un beau rêve raconté par un auteur idéaliste, mais une brève information parue dans un numéro du mois de juillet du Women's Bulletin confirme le témoignage rapporté par notre collabitrice, c'est pourquoi nous nous empressons de communiquer cet article à nos lecteurs.

Le 21 juin, le rapport du Comité au Conseil législatif en Birmanie demandait, par 26 voix contre 6, que les deux sexes soient traités sur la même base légale et possèdent tous deux le droit de vote. Ceci n'est pas très surprenant quand on sait que les femmes birmanes jouissent d'une grande liberté et que leur statut social est très avancé. On leur reconnaît un bon sens parfaitement sain, de la sagacité et l'instinct des affaires. Il paraît qu'en Birmanie une bonne partie des affaires sont traitées par des femmes.

(Women's Bulletin).

## le bouddhisme et la femme

### (Birmanie, Siam, Ceylan, Japon)

Dans les pays bouddhistes, la femme jouit d'un statut indépendant qui la place sur le même pied d'égalité que l'homme; elle possède une entière liberté d'action, n'est soumise à aucune règle rigide; la seule supériorité admise par la doctrine de Bouddha étant celle de la vertu.

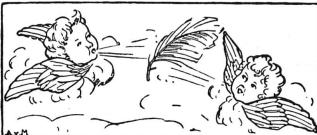
En Birmanie, la plupart des femmes, même celles vivant dans de petits villages, sont capables de lire et d'écrire, car aucun obstacle n'est placé sur le chemin de l'éducation féminine. Les filles sont envoyées à l'école dès leur plus jeune âge et apprennent à se familiariser avec les saintes écritures. Tout ce qu'on leur enseigne: leur idéal du bien et du mal, du juste et du faux, leur connaissance de la nature du corps et de l'esprit, de la maladie et de l'hygiène, dérive de cette même source; tout comme l'étude de la fidélité, de la générosité et de la bonté qui sont peut-être les traits la plus saillants du caractère de la femme birmane.

C'est également sur les bancs de l'école que les futures mères de famille apprennent quels sont les cinq devoirs de la gardienne du foyer, soit: devenir une maîtresse de maison parfaite, une hôtesse hospitalière, une épouse chaste et fidèle, une ménagère pleine de ressources enfin une mère attentive et diligente. En même temps que cet enseignement théorique, les jeunes filles sont soumises à un entraînement pratique sur la manière d'organiser la vie au foyer domestique.

Une large proportion du commerce de détail en Birmanie se trouve entre les mains des femmes et elles ne craignent pas d'entreprendre de longs et pénibles voyages d'affaires pour leur propre compte. Par ailleurs, en toute circonstance importante, les hommes sollicitent volontiers les conseils de leur épouse. A Ceylan, la grande île de l'Océan Indien, les femmes ont joué depuis des siècles d'une entière liberté et d'une complète indépendance. Au Siam, des hommes de toute condition ont recours à la collaboration des femmes dans toutes les activités et particulièrement dans la conduite des affaires publiques. Même dans le Thibet tibétain, les femmes se sont vu accorder une entière liberté de mouvements. Tant dans leur travail que dans leur conduite personnelle, elles jouissent d'une indépendance absolue et assument une part importante dans les affaires, menant souvent seules de vastes entreprises.

La cérémonie du mariage entre bouddhistes est très simple; elle ne comporte aucun rituel usage particulier. A Ceylan, au Thibet, en Mongolie, au Japon, et en général dans tous les pays bouddhistes, le mariage revêt plutôt le caractère d'un contrat civil auquel prennent part en qualité de témoins les parents, les relations et les amis. C'est une sorte d'accord conclu entre le jeune homme et la jeune femme en présence des ancêtres du village.

Lorsqu'une femme birmane convole en justes noces, elle ne change pas de nom, pas plus qu'elle n'arbore aucun signe extérieur révélant



## DE-CI, DE-LA

### Un vœu qui est devenu, en France, une réalité.

A travail égal, les hommes et les femmes toucheront un salaire égal. Voici le texte qui établit ces nouvelles dispositions équitables,

Arrêté du 30 juillet 1946 portant abrogation des dispositions relatives aux abattements autorisés pour les salaires féminins.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, Vu le décret du 10 novembre 1939 relatif au régime du travail pendant la durée des hostilités, Vu le décret du 1er juillet 1940 relatif au régime des salaires,

Vu la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités, Vu l'aviso de la commission nationale des salaires, arrêté :

« Art. 1er — Les dispositions des arrêtés portant remise en ordre des salaires relatives aux abattements autorisés pour les femmes sont abrogées à compter du 1er juillet 1946. »

Puisse l'esprit de justice continuer de souffler ailleurs aussi !

### Suffrage féminin au Portugal.

Une nouvelle loi électorale donne le droit de vote aux femmes portugaises mariées, à la condition qu'elles ne soient pas illétrées et qu'elles payent 2 L. st. d'impôt sur la propriété par an. Précédemment, seules les femmes célibataires, payant des impôts ou ayant reçu par leur éducation des qualifications spéciales, avaient le droit de vote. Elles perdaient ce privilège à leur mariage.

(Women's Bulletin).

**Pour soigner**  
**TOUX et MAUX DE GORGE**  
prenez la  
**POTION FINCK**  
(formule du Dr. Bischoff)  
En vente à la PHARMACIE FINCK & Cie  
26, rue du Mont-Blanc, Genève  
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.4

de « Démons, mes amis », cette citation apparaît, de plus en plus, comme étant à sa place!

L'un et l'autre de ces romans où évoluent les mêmes personnages principaux, entraînent le lecteur dans un monde étrange, tantôt en pleine réalité brutale, tantôt — et le plus souvent — dans des rêves et des visions, si bien qu'on s'y perd quelquefois, ne sachant plus bien où sont les limites de « cette rive » et de « l'autre ». Il en résulte un vrai malaise, une inquiétude qui vous poursuit à chaque page; on est harcelé par les cauchemars du jeune Lambret et l'on passe un soupir de soulagement lorsqu'on trouve enfin des êtres normaux, équilibrés comme le docteur Wenhoeck et Sour Clément.

Ces livres, étant bien écrits et riches de pensées, on ne peut s'arrêter de les lire jusqu'au bout lorsqu'on a pris connaissance du début, mais on ne peut pas s'empêcher non plus de souhaiter que les suivants accordent une place plus grande aux gens et aux choses qui respirent la santé.

A. PROUTY: *Fabia*. Roman traduit de l'anglais par Jane Fillion. Edition Jeheber, Genève, 1946.

L'auteur de deux romans qu'on a, croyons-nous, beaucoup lis « Une femme cherche son destin » et « Stella Dallas », plonge le lecteur, avec cette œuvre récemment traduite, en pleine société « bien » américaine.

On aurait pu croire les Etats-Unis démocratiques à l'abri des préjugés de castes. D'après ce roman, il n'en est rien.

Nous pénétrons à la suite de Fabia dans le milieu le plus fermé de Boston. Toute l'intrigue repose sur ce sujet, et les nombreux personnages qui défilent sous nos yeux, dans les réceptions mondaines ou dans leur foyer, sont invariablement, à de rares exceptions près, atteints au plus haut degré par une fièvre de snobisme. La situation sociale — les traditions: honni soit qui, en dehors du cercle sacré, chercherait à s'approcher de l'élite.

M.-L. P.

